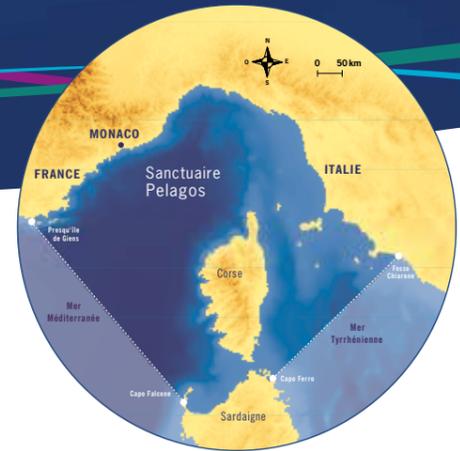


En 1999, un Accord international entre la France, l'Italie et Monaco a concrétisé l'instauration d'un sanctuaire destiné à la protection des mammifères marins en Méditerranée. Grâce à des conditions hydrologiques particulières, cet espace maritime présente une grande richesse biologique et, en particulier, abrite de nombreuses espèces de cétacés. Cette première aire marine internationale de protection pour les mammifères marins, d'une surface de 87 500 km², a vocation à créer des conditions favorables pour la conservation des populations et de leurs habitats. L'action du Sanctuaire Pelagos repose sur trois axes principaux :

- › La connaissance des mammifères marins et de l'impact des activités humaines sur leurs populations.
- › L'implication des acteurs de la mer pour la recherche de solutions visant à réduire les causes de perturbation.
- › La sensibilisation de tous les publics et la promotion de comportements respectueux.



Édito

Chères Lectrices et Chers Lecteurs,

La 8^{ème} Conférence des Parties, qui s'est tenue à Rome en décembre dernier, a été l'occasion pour les Pays signataires qui ont créé le Sanctuaire Pelagos de renouveler le sentiment de coopération qui est à la base de la naissance de l'Accord signé il y a désormais plus de 20 ans. La 8^{ème} COP a également été le moment pour l'Italie de prendre la Présidence pour les deux prochaines années et de remercier le Président monégasque sortant, M. Cyril Gomez, pour le travail réalisé ces dernières années.

L'Italie a souhaité rappeler qu'elle est depuis toujours engagée, avec les autres Pays membres, dans la protection des mammifères marins qui peuplent l'aire du Sanctuaire Pelagos, dont la survie est de plus en plus menacée par les désastres environnementaux globaux, tels que le changement climatique et la perte de biodiversité. Malheureusement, malgré l'intense mobilisation de la communauté internationale, le processus de déclin de la biodiversité non seulement ne s'est pas arrêté, mais progresse à un rythme alarmant.

Pour ces raisons, les Parties ont décidé de donner un nouvel élan à l'Accord en approuvant le nouveau Plan de gestion pour les 6 prochaines années et le nouveau Plan de travail et d'action qui seront développés au cours des 2 prochaines années. En outre, la création du Fonds Volontaire Pelagos permettra aux États membres et à toutes les parties prenantes, publiques et privées, de soutenir les initiatives adoptées et de rendre le Plan de gestion plus opérationnel. Cela ouvrira une nouvelle phase dans le fonctionnement de l'Accord, vers une nouvelle vision et une approche collaborative.

Enfin, un atelier sur les collisions entre navires et mammifères marins, qui constituent une cause significative de mortalité des populations de cétacés, s'est tenu en marge de la Conférence. L'atelier a permis d'identifier certaines des conditions nécessaires à l'établissement d'une Zone Maritime Particulièrement Vulnérable (ZMPV) en Méditerranée nord-occidentale qui, en plus du Sanctuaire Pelagos, inclura l'Espagne et son « Corridor des Cétacés ».

En conclusion, le chemin emprunté par les Parties a confirmé leur engagement à renforcer et à augmenter les niveaux d'intégration, de coopération et de concertation entre les trois Pays signataires de l'Accord Pelagos, tout en exprimant le souhait d'une plus grande co-conception pour la planification et la mise en œuvre des politiques et des outils à même de favoriser une gestion durable pour la protection du Sanctuaire des Mammifères Marins et l'ensemble de la Mer Méditerranée.



Dr Oliviero Montanaro
Directeur Général de la Direction Générale du Patrimoine Naturel et de la Mer
Président de la Réunion des Parties à l'Accord Pelagos.

Sommaire

Actualité du Sanctuaire

P1

- › L'Accord Pelagos : la nouvelle voie est tracée
- › Bonne continuation Maxime !

- › Projet de création d'une Zone Maritime Particulièrement Vulnérable en Méditerranée nord occidentale

P2

- › Prises de vues des mammifères marins en Méditerranée
- › Le Comité national du Sanctuaire Pelagos
- › Équipe d'animation française du Sanctuaire Pelagos : merci Thomas, bienvenue Gaëlle !
- › Le périple de la Baleine grise

Activités humaines

P3

- › L'arrêté « Ulysse » (arrêté du préfet maritime de la Méditerranée n°172/2021 du 6 juillet 2021)
- › 10 ans de collecte de données via REPCET®
- › Le contrôle du whale-watching au sein du Sanctuaire Agoa
- › Interactions Grand Dauphin / Homme

Échouages

P4

- › Echouages 2020-2021 sur les côtes méditerranéennes françaises

Sensibilisation

P4

- › L'Accord Pelagos, un accord international qui se décline sur le territoire communal
- › La protection des cétacés passe également par une meilleure sensibilisation des usagers de la mer et du grand public !
- › La 2^{ème} édition des Journées de la Mer de la Communauté de la Riviera française
- › « L'Océan, c'est Vivant »

Bonne continuation Maxime !



Nous souhaitons remercier Maxime TRAPANI, l'adjoint au Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos, qui a quitté ses fonctions en ce début d'année 2022.

Bon vent à toi et au plaisir de se croiser prochainement, ici ou ailleurs.



L'Accord Pelagos : la nouvelle voie est tracée

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par d'importantes évolutions au sein de l'Accord Pelagos.

Les Parties ont œuvré à la création d'une nouvelle vision de l'Accord et adopté, lors de la 8^{ème} Réunion des Parties (décembre 2021, Rome), les nouveaux Plan de gestion et Plan d'action (2022-2027), en vue de renforcer la gouvernance de l'Accord et améliorer leur coopération.

Pour atteindre ces objectifs, des mécanismes de participation seront mis en œuvre, de même qu'une perspective plus proche de la vision originelle de l'Accord en tant qu'instrument de Gestion de l'Espace Maritime destiné à la protection des mammifères marins, conformément aux initiatives institutionnelles et législatives nationales et internationales pertinentes.

Les nouveaux Plan de gestion et Plan d'action (2022-2027) ont permis aux Parties de se doter d'un « Fonds Volontaire Pelagos » en vue de financer des entités tierces et de les aider à réaliser des activités de coopération internationale. Ces dernières seront menées par les Groupes de travail Pelagos nouvellement institués, dont la composition devra garantir la plus grande transparence pour la participation de toutes les parties prenantes aux activités de l'Accord.



En favorisant les relations entre représentants et experts d'organismes de recherche, autorités locales et centrales, aires marines protégées et Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne présentes dans le Sanctuaire, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales, secteur privé (ex. : les compagnies de transport maritime), citoyens (les Ambassadeurs Pelagos, les écoles, etc.), le « Réseau Pelagos » jouera un rôle crucial pour que les activités de celles et ceux qui travaillent depuis toujours dans le Sanctuaire contribuent à la réalisation des objectifs de l'Accord et aux priorités identifiées par les Parties dans les nouveaux Plan de gestion et Plan d'action.

La voie est tracée et les lignes directrices ont été définies pour tous les acteurs qui opèrent dans le cadre de l'Accord.



Costanza Favilli,
Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos





Projet de création d'une Zone Maritime Particulièrement Vulnérable en Méditerranée nord occidentale

L'intensification du trafic maritime en Méditerranée (1/3 du trafic mondial) engendre de nombreuses pressions sur les cétacés (28% des espèces en Méditerranée sont endémiques). Leurs collisions avec les navires constituent ainsi une cause importante de mortalité en particulier pour les rorquals communs et les cachalots.

Le Ministère de la Transition Écologique (MTE) travaille donc à la création d'une Zone Maritime Particulièrement Vulnérable en Méditerranée nord occidentale, conjointement avec ses homologues espagnol, italien et monégasque. L'objectif des quatre États est de déposer un dossier de création de ZMPV auprès de l'Organisation Maritime Internationale pour le Comité de protection du milieu marin de décembre 2022.

Ce projet fait l'objet d'un fort engagement de la France au travers de différents plans et programmes. Il figure notamment dans le Plan d'action pour une Méditerranée exemplaire en 2030 (PAMEx).

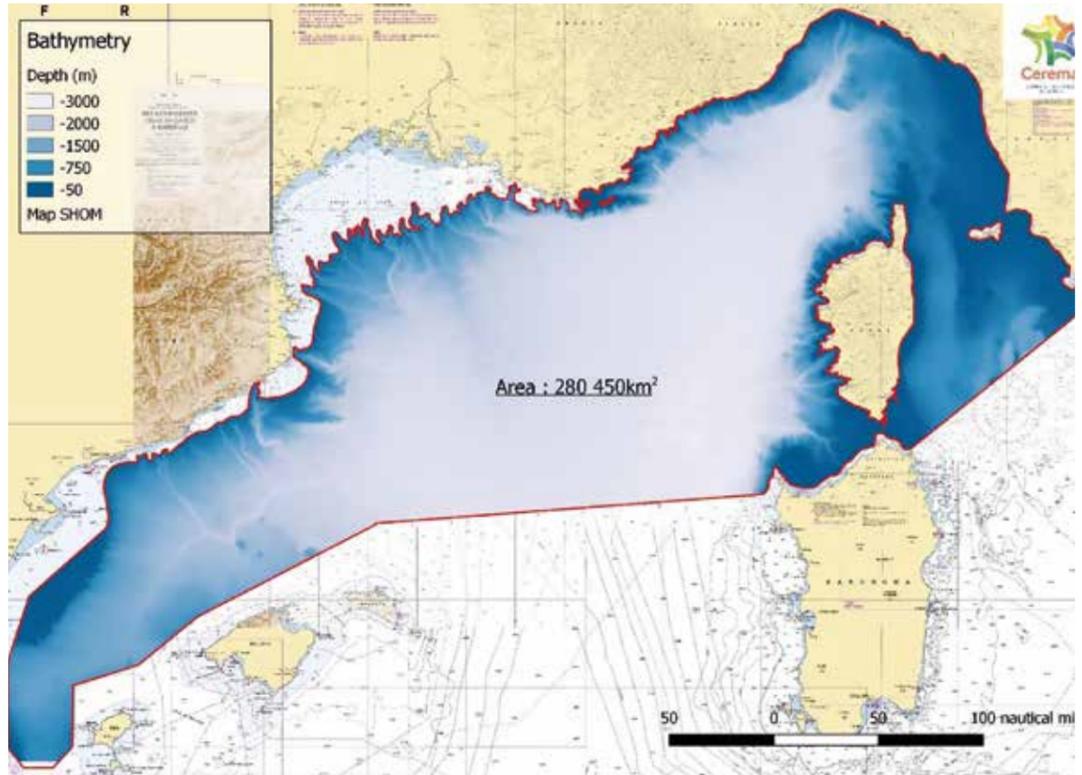
Le MTE et l'Office français pour la biodiversité ont donc organisé des

ateliers internationaux en septembre 2021 lors du congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), puis en octobre 2021 rassemblant 70 représentants de l'ensemble des parties prenantes de nombreux États. Les participants ont pu échanger et travailler sur les questions de la définition du périmètre de la ZMPV, des mesures d'atténuation et de la gouvernance entre les parties.

Cet atelier a permis de lancer une dynamique à l'échelle internationale, dynamique qui se poursuivra lors d'autres ateliers et échanges entre les États jusqu'à la présentation du dossier à Londres en décembre 2022.



Elsa Jantet,
Adjointe à la Cheffe
du bureau de
l'évaluation et
de la protection
des milieux marins
Ministère de
la Transition
Écologique



Prises de vues des mammifères marins en Méditerranée

Depuis 2021, la réglementation interdit l'approche des cétacés à moins de 100 mètres en Méditerranée. Une dérogation peut être accordée par l'Administration, si le besoin de proximité avec ces espèces est justifié, sur la base d'un dossier de demande. L'équipe d'animation française de Pelagos a proposé à la Direction de la mer et du littoral de Corse, aux Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes Côte d'Azur et Occitanie, instruisant ces demandes, d'élaborer une trame d'analyse des dossiers. Une réflexion engagée avec les services de l'État, les

Aires Marines Protégées, les scientifiques et associatifs, a permis de bâtir une liste de critères d'analyse, conformes avec les valeurs de Pelagos.

Un délai de 4 mois est nécessaire pour l'instruction, impliquant une anticipation de la part des demandeurs. Les objectifs des prises de vues pouvant justifier une dérogation sont d'ordre scientifique, pédagogique, ou destinés à sensibiliser le public sur les menaces, enjeux ou actions de conservation en faveur des cétacés et des écosystèmes méditerranéens.

A définir précisément : le matériel, les

compétences de l'équipe, les méthodes d'approche, l'accompagnement scientifique (à prévoir dès la conception du projet). Aucune image montrant un plongeur ou une embarcation à proximité d'un cétacé ne peut être diffusée.

Cet outil à l'usage des instructeurs facilitera l'analyse des demandes de façon harmonisée en Méditerranée.



Alain Barcelo,
Équipe d'animation
française
du Sanctuaire Pelagos

Équipe d'animation française du Sanctuaire Pelagos : merci Thomas, bienvenue Gaëlle !



Nous souhaitons ici remercier plus que chaleureusement Thomas Abiven pour son engagement et son professionnalisme à nos côtés depuis 2015. Il a notamment œuvré sur la thématique

échouage en assurant une animation assidue et compte plus de 30 interventions à son actif. Thomas retrouve le terrain à 100% sur l'île de Porquerolles, toujours au sein du Parc national. Il demeure engagé au sein du Réseau National Échouages. Bonne continuation à toi et nous restons en contact sur les sujets marins !

Nous accueillons avec plaisir Gaëlle Urvoy qui prend sa relève depuis le 1^{er} janvier 2022 et qui sera votre nouveau contact privilégié sur la thématique échouage.



Marion Peirache,
Équipe d'animation française
du Sanctuaire Pelagos



Équipe d'animation française du Sanctuaire Pelagos qui travaille au sein du Parc national de Port-Cros

Le Comité national du Sanctuaire Pelagos



Photo des officiels lors du CNS du 23/09/2021

C'est le rendez-vous à ne pas manquer pour l'ensemble des partenaires : institutionnels, socioprofessionnels, scientifiques, associatifs, etc., autour des représentants du Ministère de la Transition Écologique, de la Préfecture maritime de la Méditerranée, du Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos et de l'équipe d'animation française.

Riche en échanges et discussions sur les mammifères marins de Méditerranée et la protection des espèces et de leurs habitats, chacun a pu s'exprimer sur les

sujets abordés (cf. tampon CNS) lors de la séance du 23 septembre 2021 à Ville di Pietrabugno (Haute Corse). **Le prochain rendez-vous est donné à l'automne 2022 dans le Var !**

> Pour en savoir plus : <https://www.sanctuaire-pelagos.org/fr/actualites-du-sanctuaire>



Magalie Alaphilippe,
Équipe d'animation
française
du Sanctuaire Pelagos

Le périple de la Baleine grise

Déjà signalée à Rabat le 07/03/21, une jeune Baleine grise de 7,70 m rentre en Méditerranée vers le 25/03, longe l'Algérie et gagne Naples le 14/04. Elle est déjà dans un état de maigreur extrême, n'ayant sans doute trouvé aucune nourriture depuis



l'Arctique, mais on ne peut rien faire pour aider un tel animal égaré loin de son milieu.

Elle longe le littoral italien jusqu'à la France, où elle arrive le 29/04. Suivie tout au long de la côte jusqu'à l'Espagne qu'elle atteint le 06/05, elle descend jusqu'au sud d'Alcázar avant de bifurquer vers l'est et rejoint les Baléares. La dernière observation est enregistrée à Minorque le 23/05, où elle a sans doute fini par mourir et couler.

La Baleine grise n'est présente aujourd'hui que dans le Pacifique nord, la population principale se reproduisant en Basse-Californie et se nourrissant en mer de Béring de juin à novembre. Sans doute née en janvier 2020 et sevrée dans les eaux de l'Arctique, elle serait

passée dans l'Atlantique au lieu de redescendre le long du Pacifique, conséquence inattendue du réchauffement climatique. Il y a deux précédents hors du Pacifique : un adulte vu en Israël et Barcelone en 2010, et un individu de la population relictuelle sibérienne qui est descendu jusqu'en Namibie en 2013.

Des écouvillonnages cutanés réalisés lors du suivi le long des côtes françaises par différents membres du Réseau National Échouages peuvent-être de connaître l'origine de l'animal. A suivre.



Frank DHERMAIN,
MIRACETI

Réalisation de l'écouvillonnage cutané par le RNE, sur le terrain à Frontignan le 04/05/21.

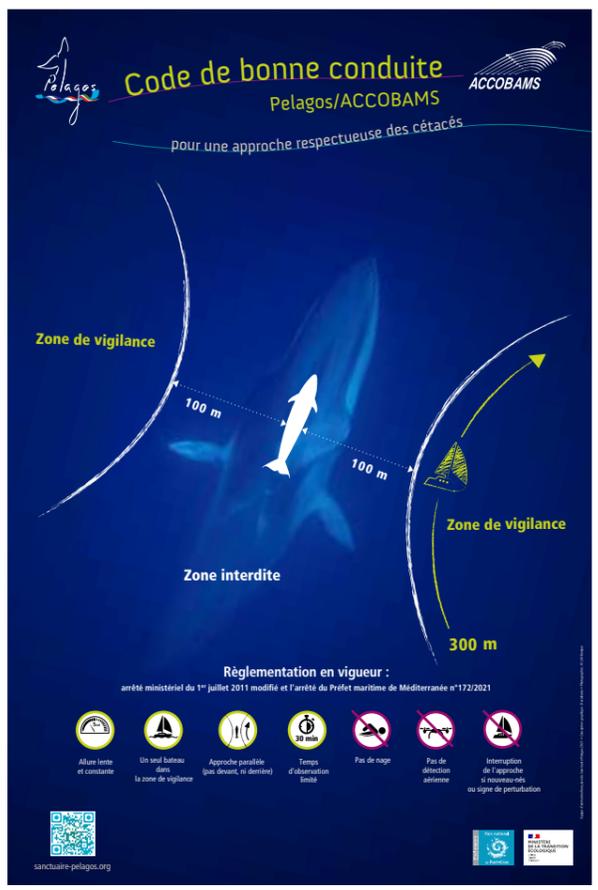
L'arrêté « Ulysse » (arrêté du Préfet maritime de la Méditerranée n°172/2021 du 6 juillet 2021)



Dans une optique de simplification de la réglementation, il a paru essentiel au Préfet maritime de la Méditerranée de définir un socle de mesures techniques visant à unifier les différents régimes de protection de l'environnement (principalement issus des Aires marines protégées - AMP) autour d'une base commune, simple et transposable aux différents pays membres de la convention de Barcelone.

La Préfecture maritime a ainsi élaboré un projet d'arrêté comprenant les mesures suivantes :

- a. Rappel de la réglementation MARPOL sur l'interdiction du rejet d'ordures en mer pour tous les navires, peu importe leur taille, et précision spécifique à propos du tir de feux d'artifice en mer depuis un navire : vise tous les navires ;
 - b. Rappel de la protection des herbiers de posidonie via la définition des zones de mouillage autorisées aux navires en complément des mesures prises pour la sécurité maritime et la sûreté de l'État : vise particulièrement les navires de + de 24 mètres ;
 - c. **Élargissement de l'interdiction d'approche volontaire des mammifères marins à moins de 100 mètres d'un navire à toutes les eaux intérieures et la mer territoriale française : vise tous les navires mais en particulier les navires des sociétés de whale-watching ;**
 - d. Assimilation du bruit rayonné par un navire, à des fins de loisir ou récréative, à moins de trois milles marins, à du bruit de voisinage pouvant être contrôlé et limité à ce titre : vise les navires dédiés à la fête ou ceux dont les passagers sont « festifs » ;
 - e. Interdiction de l'utilisation de toute source lumineuse non indispensable à la navigation et à la vie à bord et en particulier des dispositifs destinés à illuminer les fonds marins : vise les navires utilisant ce type d'éclairage, typiquement les grands yachts.
- Les dispositions relatives aux mammifères marins permettent de compléter la réglementation nationale, qui ne s'applique que dans les AMP, en l'étendant à l'ensemble des eaux ter-

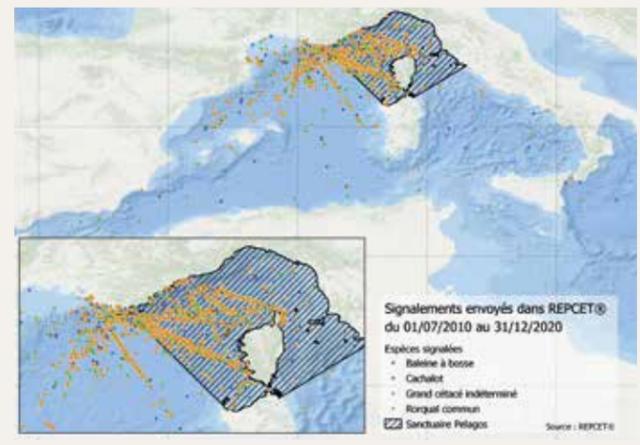


ritoriales, et également de renforcer le dispositif répressif en faisant passer l'infraction d'une contravention de 4^{ème} classe (135 euros d'amende) à un délit passible d'un an de prison et de 150 000 euros d'amende.



André Grosset,
Préfecture maritime de la Méditerranée

10 ans de collecte de données via REPCET®



Le système REPCET® a été co-développé par Souffleurs d'Écume et Chrisar Software Technologies. Il est mis en œuvre par la société AR Consulting, le suivi scientifique et pédagogique est assuré par l'association MIRACETI. Le système est opérationnel depuis 2010 où 5 unités étaient déployées. Au 31 décembre 2021, 37 unités REPCET® sont installées à bord de navires commerciaux, ainsi que 3 unités fixes aux CROSS MED, CROSS AG et à MIRACETI.

Le système permet aux équipages des navires équipés de signaler en temps réel leurs observations de cétacés (ou objet flottant) à l'ensemble du réseau de navires sur lesquels REPCET® est installé. Cela permet alors aux équipages d'adapter leur navigation afin d'éviter une collision. Historiquement, le dispositif est implanté en Méditerranée mais, la couverture étant mondiale, des signalements sont envoyés chaque année en tout point du globe.

Entre juillet 2010 et décembre 2020, 7 047 signalements ont été transmis via REPCET®, dont 6 253 en Méditerranée et 3 656 dans le Sanctuaire Pelagos. L'espèce la plus fréquemment signalée en Méditerranée et la plus sensible aux collisions est le Rorqual commun avec 1 699 signalements sur un total de 2 417 signalements de grands cétacés. Grâce à l'implication des équipages, REPCET® permet de transmettre les signalements de ces espèces et à prévenir ainsi les risques de collisions.



Louis de Vries,
chargé de mission
programme collision, MIRACETI

Le contrôle du whale-watching au sein du Sanctuaire Agoa



Les Antilles françaises sont les territoires français enregistrant le plus grand nombre d'opérateurs commerciaux d'observation des cétacés avec plus de 70 professionnels exerçant l'activité au sein du Sanctuaire Agoa (27% des opérateurs français). La pression engendrée sur les mammifères marins, particulièrement en Martinique,

est importante et s'ajoute à celle générée par les autres navires. Forts de ces différents constats, et comme le demandaient depuis plusieurs années les représentants des professionnels du whale-watching au conseil de gestion du Sanctuaire, les premiers contrôles du respect de la réglementation relative à l'approche des cétacés ont eu lieu au premier semestre 2021 en Martinique et en Guadeloupe. Les premières procédures lancées suite à la constatation d'infractions ont abouti à la prononciation de deux peines de 1 500 euros d'amende assorties d'un stage de citoyenneté environnementale. Ces

contrôles, inscrits dans le plan régional de contrôle des pêches maritimes et de l'environnement marin de Martinique et bientôt de Guadeloupe, s'appuient sur une coopération interservices au sein de l'Office français de la biodiversité (services départementaux, équipes des aires marines protégées, etc.) mais aussi avec les administrations concernées (directions de la mer, Marine nationale, Gendarmerie, Douanes, Parquets, etc.). Le Sanctuaire Agoa intervient en formant sur le terrain les agents aux différents points à contrôler et en centralisant les retours d'expérience.



Mei Li Bellemare,
chargée de
l'encadrement des
activités humaines
du Sanctuaire Agoa

Interactions Grand Dauphin / Homme

Au sein du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate (PNMCCA), les interactions entre le Grand Dauphin (*Tursiops truncatus*) et l'Homme existent depuis de nombreuses années. Néanmoins, peu d'études scientifiques se sont attelées à les caractériser, par manque de données d'observations, alors même que la présence d'une population résidente de Grand Dauphin est supposée au sein du PNMCCA. Par conséquent, le Parc a réalisé une étude afin de caractériser les interactions entre l'espèce et deux activités humaines : le trafic maritime de grands navires et les activités nautiques motorisées, très présentes en période estivale et sources po-

tentielles de nombreuses pressions. La méthode développée a consisté à mettre en évidence dans un premier temps les zones présentant le plus grand risque d'interactions négatives entre le Grand Dauphin et les activités anthropiques dans les eaux du PNMCCA (fig. 1 et 2). Puis, en intégrant la notion de sensibilité, les sites présentant le plus grand risque de porter atteinte à l'espèce d'après les objectifs de conservation du PNMCCA ont été mis en valeur (fig. 3). Ces zones sont situées dans le golfe de San Fiorenzo, l'Agriate et le Canal de Corse. Elles correspondent à des secteurs de forte fréquentation humaine. Il est important de poursuivre

ce travail pour vérifier si ces zones correspondent à des zones fonctionnelles pour le *Tursiops truncatus*, et d'affiner les valeurs de sensibilité afin de limiter les pressions induites par l'Homme sur l'espèce.



Léa Le Roux,
Parc naturel marin du Cap Corse
et de l'Agriate

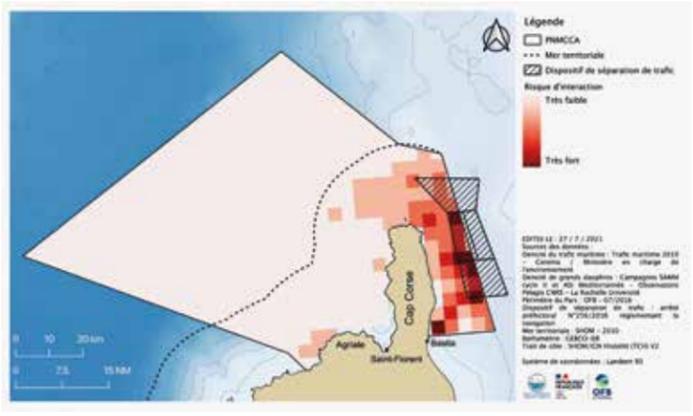


Figure 1

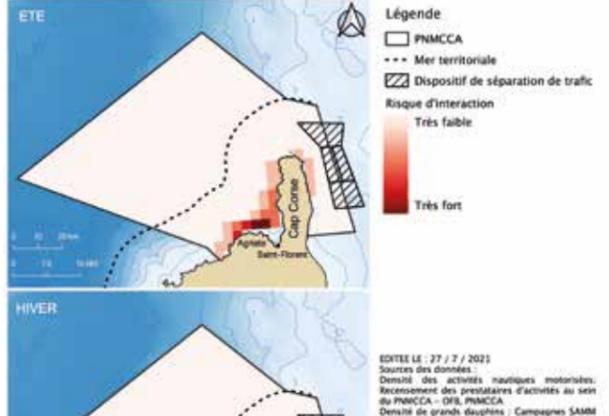


Figure 2

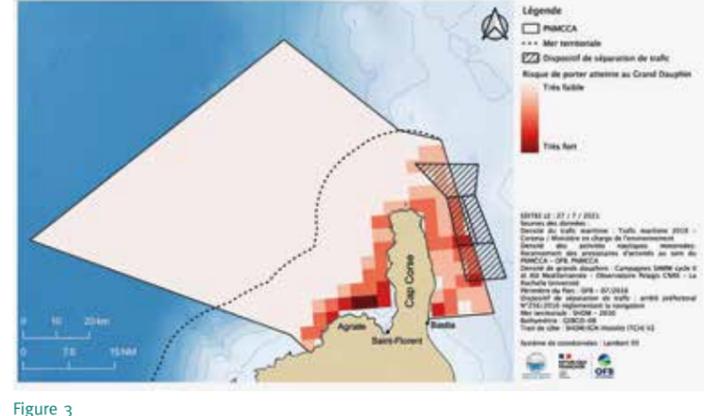


Figure 3

Echouages 2020-2021 sur les côtes méditerranéennes françaises

Comme en 2019, le nombre d'échouages est resté inférieur à la moyenne en 2020 (n=81, la moyenne des 15 années précédentes étant de 92 échouages par an), après deux années 2017 et 2018 particulièrement chargées. Le confinement imposé par la première vague de COVID-19 a certainement joué, avec presque aucun signalement de mars à mai. Il y avait évidemment moins de monde autorisé à fréquenter les plages, mais aussi moins d'activité de pêche et de trafic maritime, et une météo exceptionnellement calme. Une enquête de l'Office français de la biodiversité sur les plages occitanes a confirmé l'absence de carcasses déposées par la mer durant cette période. Sept espèces ont été relevées : 45 Dauphins bleu-et-blanc, dont plusieurs cas de captures accidentelles ; 12 Grands Dauphins ; 4 Dauphins de Risso (nombre remarquable) ; 1 Dauphin commun, arrivé mourant à Leucate, 2nde mention pour l'Aude ; 1 Ziphius de Cuvier

en Corse et 2 Grands Cachalots au large. La seule donnée de Rorqual commun est celle de la malheureuse Fluker, amputée de la queue, revenue probablement mourir à Toulon le 3 juillet après son accident l'an dernier et un périple dans toute la Méditerranée. L'année 2021 fut tout aussi calme, avec exactement le même nombre d'échouage recensé (81), mais une incroyable diversité de Mysticètes, puisqu'il y a eu 1 Rorqual commun (Gruissan), 1 Petit Rorqual (Saint-Tropez, 7^{ème} donnée de la base), 1 Baleine à bosse (Carnon, 3^{ème} cas), et le passage d'une Baleine grise (1^{er} cas) égarée, moribonde, qui ira finir ses jours à Minorque (cf. article p. 2). On notera également 3 échouages de Dauphins de Risso.



Frank Dhermain,
MIRACETI



Échouage d'une baleine à bosse à Carnon (Hérault) le 28/05/2021
© R. Charbonnier, gendarmerie maritime

L'Accord Pelagos, un accord international qui se décline sur le territoire communal

Dès la signature de l'Accord Pelagos en 1999, les communes françaises ont demandé de quelle façon elles pouvaient s'associer pour participer à la protection des mammifères marins de Méditerranée. Sous l'impulsion des communes, Sainte-Maxime (Var) en tête, la Partie française a élaboré ce qui allait devenir la Charte de partenariat Pelagos. Depuis 2010 - date de la première signature de Charte (Hyères - Var) - 50 communes ont unanimement adhéré à la Charte Pelagos, auxquelles s'ajoutent 4 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Cette spécificité française vient d'être reconnue à l'international.

La charte Pelagos en actions

Les communes / EPCI signataires de la Charte Pelagos multiplient le message de sensibilisation pour la protection des mammifères marins de Méditerranée. Chacun mène ses propres initiatives avec l'appui de l'équipe d'animation française. Des outils sont mis à leur disposition gracieusement (bulletins annuels, dépliants d'information, marque-pages, posters,

expositions, kakemonos, formations, kit échouage, etc.). Ils peuvent également s'appuyer sur les associatifs, particuliers ou entreprises qui œuvrent chaque jour en faveur des cétacés. Chaque année, le Comité national du Sanctuaire réunit l'ensemble des partenaires Pelagos, c'est le rendez-vous à ne pas manquer pour tout savoir sur les initiatives menées en faveur des cétacés et de leurs habitats, et les perspectives (cf. articles CNS).



« MERCI à tous d'être à nos côtés et de toujours proposer de nouvelles initiatives en faveur de la protection des mammifères marins de Méditerranée »



Magalie Alaphilippe,
Équipe d'animation française
du Sanctuaire Pelagos

La protection des cétacés passe également par une meilleure sensibilisation des usagers de la mer et du grand public !

Après une année compliquée en raison de la crise sanitaire, l'association SOS Grand Bleu a pu reprendre ses activités de sensibilisation à la protection des cétacés auprès des communes signataires de la Charte Pelagos des Alpes-Maritimes ainsi que son rôle de « relais » de la partie française du Sanctuaire Pelagos. Nous étions présents en 2021 :

- du 17 mai au 4 juin dans le cadre du projet « À l'école du développement durable » de la ville de Nice (photo 1),
- le 5 juin à l'occasion de la « Fête de l'environnement » de la ville de Beaulieu-sur-Mer (photo 2),
- le 10 juin lors de l'événement « Océans 2021 » initié par la ville de Nice (photo 3),
- du 21 au 25 juin avec les écoles de Villeneuve-Loubet,
- les 28 et 29 août à l'occasion de la deuxième édition des « Journées de la Mer » organisée par la Communauté d'Agglomération de la Riviera française (photo 4),

- le 25 septembre pour la « Fête du Port Canto » à Cannes,
- le 18 octobre avec l'école de Saint-Jean-Cap-Ferrat (photo 5). SOS Grand Bleu remercie chaleureusement la commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat, le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, ses mécènes, ses adhérents et ses bénévoles sans lesquels elle ne pourrait poursuivre ce travail de sensibilisation, mené depuis 31 ans, auprès des établissements scolaires, des institutions spécialisées et du grand public.



Murielle Oriol,
Association SOS Grand Bleu



© SOS Grand Bleu

La 2^{ème} édition des Journées de la Mer de la Communauté de la Riviera française

Les 28 et 29 août, la Communauté de la Riviera française a organisé la 2^{ème} édition des Journées de la Mer en partenariat avec la ville de Roquebrune. Un événement entièrement dédié à la protection de l'environnement marin du site Natura 2000 Mer Cap Martin. Unique site marin protégé de la Communauté de la Riviera française, il s'étend sur une bande de 16 km de côte, très attractive, où de nombreuses activités socio-économiques côtoient des écosystèmes marins et une biodiversité foisonnante. Le site compte 5 habitats protégés, dont les herbiers de Posidonie, et une zone marine protégée, ainsi que des espèces reconnues d'intérêt communautaire, comme la Tortue Caouanne et le Grand Dauphin bien connu du Sanctuaire Pelagos.

Pendant 2 jours, des ateliers, jeux et activités grand public avaient pour objectif de faire découvrir les richesses et la biodiversité du littoral, et surtout de faire prendre conscience de leur vulnérabilité. Parmi les organismes environnementaux présents, SOS Grand Bleu



Sortie en mer à bord du Santo Sospir en partenariat avec l'association SOS Grand Bleu

Stand d'information sur la protection des mammifères marins du Sanctuaire Pelagos par l'association SOS Grand Bleu



Cassandra Khetou,
Chargée de Médiation du Site Natura 2000
Mer Cap Martin, Communauté de la Riviera Française

Sensibilisation

Les objectifs de la Charte :

- matérialiser le Sanctuaire pour le grand public ;
- créer de nouvelles dynamiques de projets et de partenariats autour des mammifères marins ;
- associer fortement les partenaires territoriaux pour promouvoir les valeurs du Sanctuaire, relayer les ambitions et réaliser des actions concrètes en faveur des mammifères marins ;
- promouvoir le Sanctuaire Pelagos comme un réel moteur de développement et d'animation pour les communes ;
- reconnaître les communes comme relais actifs fondamentaux à la mission d'information et de sensibilisation du Sanctuaire.

➢ Pour nous rejoindre, il suffit d'être un.e commune/EPCI volontaire riverain.e du Sanctuaire Pelagos et de nous contacter à pelagosfrance@portcros-parcnational.fr



« L'Océan, c'est Vivant »

En occupant 70% de la planète, les océans devraient être au cœur de nos préoccupations environnementales. Pourquoi ? Parce qu'il y a urgence face aux pressions anthropiques comme la surpêche, la pollution plastique, le réchauffement climatique ou le trafic maritime en constante augmentation.

Aujourd'hui, les océans sont mis sur le devant de la scène, notamment via le programme Ocean Decade des Nations Unies et la tenue du One Ocean Summit, sous l'initiative de la France. Car, avec le 2^{ème} plus grand espace maritime, notre pays a clairement des responsabilités essentielles pour la conservation des océans.

C'est dans ce contexte national et international que s'est inscrite l'exposition photo « L'Océan, c'est Vivant », du 15 février au 15 mars 2022, à Paris sur les berges de Seine entre le Pont Neuf et le Pont au Change.

Cette exposition exceptionnelle rassemble 1 aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne : le Sanctuaire Pelagos, 6 laboratoires : Sorbonne Université, Institut d'Alembert, NeuroPSI, ISYEB, LIS, Marbec, et 5 ONG : Bloom, Cétamada, Longitude 181, Sea Shepherd France et Surfrider.

Nous avons tous un intérêt à protéger l'océan, que l'on soit des passionnés ou non, que l'on vive sur le littoral ou non, que l'on soit professionnel de la mer ou non. L'objectif est d'inciter à davantage de régulations des activités économiques en mer.

« L'Océan, c'est Vivant » est proposée par l'Institut de l'Océan, Alliance Sorbonne Université et labellisée par l'Organisation des Nations Unies. Cette exposition sera proposée à l'itinérance en France mais aussi à l'international.



Olivier Adam,
Sorbonne Université